

PETIT LEXIQUE DES INVESTISSEMENTS

\$
%
327813567
1546009345678912\$



L'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.

Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants : assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (à l'exception des banques) et distribution de produits et services financiers.

But de la brochure

La présente brochure vous permettra de mettre à jour vos connaissances en matière d'investissement et de prendre conscience du risque qui y est associé. Vous serez ainsi en mesure de comparer les différents types de placement disponibles sur le marché.

L'Autorité des marchés financiers vous propose cette brochure à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

D'année en année, de nouveaux produits financiers font leur apparition sur le marché, comportant souvent des caractéristiques novatrices et parfois complexes. Au fait, connaissez-vous suffisamment les principaux produits financiers existants pour faire un choix d'investissement éclairé?

Le présent lexique donne un aperçu des types de placement les plus courants, en fonction de trois critères de base : le rendement espéré, la liquidité et le risque.

Rendement espéré

Il représente le gain que vous prévoyez retirer de votre placement sous forme de revenus d'intérêts, de dividendes ou de gain en capital. Règle générale, plus le taux de rendement espéré de l'investissement est élevé, plus le risque est élevé. Le rendement obtenu peut différer considérablement du **rendement espéré**.

Liquidité

Elle correspond à la capacité d'un placement d'être transformé en espèces rapidement et à un coût peu élevé. Vous devriez vous assurer que la liquidité d'un placement vous convient avant d'investir. Généralement, plus votre objectif de placement est à long terme, moins la liquidité du placement devrait être importante pour vous.

Pour déterminer le niveau de liquidité recherché, posez-vous la question suivante : est-ce que mes fonds doivent être disponibles en tout temps, dans quelques années, ou à la retraite ? La réponse pourrait bien éliminer plusieurs types de placement. Plusieurs investisseurs ne distinguent pas les placements rachetables au gré de l'émetteur de ceux rachetables par l'investisseur. Cette distinction est toutefois primordiale pour déterminer la liquidité d'un placement. La connaissez-vous ?

Rachetable au gré de l'émetteur

Un placement est **rachetable au gré de l'émetteur** lorsqu'il permet à ce dernier de vous le rembourser lorsqu'il le désire, sous réserve des conditions du placement. Vous devriez considérer la possibilité que ce rachat s'effectue à votre désavantage. Par exemple, si l'émetteur d'une obligation a la possibilité de racheter le placement à son gré, et que les taux d'intérêt diminuent, il y a un risque important que l'émetteur rachète votre placement puisqu'il peut emprunter à un taux plus faible. Vous vous retrouverez alors avec des liquidités que vous devrez réinvestir à des taux d'intérêt inférieurs.

Rachetable par l'investisseur

Un placement est **rachetable par l'investisseur** lorsqu'il permet à ce dernier d'en obtenir le remboursement auprès de l'émetteur, sous réserve des conditions du contrat.

Risque

Il s'agit de la possibilité d'obtenir un rendement inférieur à celui anticipé ou encore de perdre une partie ou la totalité des sommes placées, et peut-être davantage. Il existe plusieurs types de risque qui peuvent affecter la valeur d'un placement, la liste suivante n'étant pas exhaustive :

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une société ne soit plus en mesure de remplir ses obligations.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque que la partie avec laquelle vous faites affaire ne respecte pas ses obligations (la livraison, le paiement, etc.) et que vous en subissiez un préjudice.

Risque de devises

Il s'agit du risque que la devise que vous avez utilisée pour acheter votre placement fluctue de façon à dévaluer votre placement. Par exemple, si vous possédez des obligations en dollars américains et que le dollar canadien s'apprécie par rapport à la devise américaine, l'obligation que vous possédez vaut alors moins de dollars canadiens.

Risque politique

Il s'agit du risque que le gouvernement ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements. Le risque que le gouvernement modifie les règles en place doit également être considéré. Par exemple, le gouvernement peut modifier, parfois même rétroactivement, les lois fiscales. Il peut également s'agir du risque qu'il y ait de l'instabilité politique ou une guerre.

Risque d'inflation

Il s'agit du risque que le rendement réel des placements ne puisse compenser la hausse du coût de la vie. Par exemple, si vous avez un CPG qui rapporte 5 % alors que l'inflation est de 2 %, votre taux de rendement réel est d'environ 3 %.

Note : une méthode simple pour mesurer le taux de rendement réel d'un placement consiste à soustraire le taux d'inflation du taux de rendement obtenu.

Les niveaux de risque

Chaque placement comporte un certain degré de risque que le présent lexique regroupe en quatre catégories :

Risque très faible

Les placements pour lesquels il est pratiquement impossible de perdre la mise initiale (capital) ont un degré de risque très faible. Ils sont émis et garantis par le gouvernement ou encore garantis par une assurance-dépôts, par exemple le Fonds d'assurance-dépôts de l'Autorité des marchés financiers.

Risque faible

Les placements qui sont garantis en totalité ou en partie par l'émetteur (celui qui utilisera le capital) ont un degré de risque faible. Il pourrait également s'agir de titres émis par une société qui jouit d'une solide réputation et dont les rendements ont peu fluctué au cours des dernières années.

Risque moyen

Le degré de risque est moyen pour des placements dont la valeur peut fluctuer dans le temps et pour lesquels il est possible de perdre en partie ou même en totalité la mise initiale.

Risque élevé

Les placements dont la valeur peut fluctuer considérablement sont à risque élevé. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre son capital et même davantage.

Autres considérations

En plus de ces éléments, vous devez également prendre en considération vos besoins, vos objectifs financiers, votre tolérance au risque et d'autres facteurs tels que les frais et les charges fiscales avant de prendre une décision de placement.

Frais

Les frais constituent un élément dont vous devez tenir compte dans le choix de vos placements. Les frais de transaction de certains titres peuvent être élevés, et diminuer, le cas échéant, votre rendement. Il en va de même des honoraires des firmes et des représentants qui gèrent vos placements. Les frais varient selon le type de produits et de services.

Charges fiscales

Il est important de tenir compte des incidences fiscales puisque celles-ci influencent le rendement net de votre placement. Les intérêts, les dividendes, les gains (pertes) en capital sont traités différemment aux fins de l'impôt, à moins que votre placement ne s'accumule à l'intérieur d'un régime à imposition différée tels les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) ou les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

Traitement fiscal du rendement

Intérêts ■ Le versement est généralement traité comme un revenu ordinaire aux fins de l'impôt.

Dividendes de sociétés canadiennes ■ Un crédit d'impôt pour dividendes est généralement accordé. Ainsi, les dividendes sont imposables à un taux moindre que les intérêts.

Gain en capital ■ Il est généralement possible d'exclure une partie du gain en capital aux fins du calcul de votre revenu aux fins de l'impôt. Les pertes en capital peuvent généralement être utilisées pour réduire le gain en capital.

Consultez votre représentant pour savoir si vous êtes admissible à contribuer à un régime à imposition différée et s'il convient à vos besoins ainsi qu'à vos objectifs financiers.

Les descriptions des placements suivants ne sont pas exhaustives. Il est toujours préférable de se documenter et de demander, au besoin, l'avis d'un conseiller qualifié.

La plupart des fonds d'investissement et des sociétés ouvertes sont tenus de déposer une version électronique de leurs documents d'information sur SEDAR, notamment les prospectus et les rapports annuels.

**POUR JOINDRE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

À QUÉBEC

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

(418) 525-0337

À MONTRÉAL

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

(514) 395-0337

AILLEURS AU QUÉBEC

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LES CONSOMMATEURS

(418) 525-0311

(514) 395-0311

Numéro sans frais : 1 866 526-0311

Télécopieur : (418) 647-0376

renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR FINANCIER

(418) 525-2263

(514) 395-2263

Numéro sans frais : 1 877 395-2263

renseignements-industrie@lautorite.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le site Web de l'Autorité
des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca

Des brochures pour vous aider dans vos placements

Faites le point sur votre
situation financière

Choisissez les placements
qui vous conviennent

Petit lexique des investissements

Choisissez votre firme et votre
représentant en valeurs mobilières

Les organismes de placement collectif

Prenez garde à la fraude
en valeurs mobilières

Déchiffrez le prospectus

Les dispenses de prospectus

PETIT LEXIQUE
des investissements

	TYPE ET DÉFINITION	RENDEMENT ESPÉRÉ	LIQUIDITÉ	RISQUE ¹
▼ TITRES D'EMPRUNT	Bons du Trésor Les bons du Trésor sont des titres émis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il s'agit d'un prêt consenti par l'épargnant au gouvernement émetteur. Ils sont vendus en grosses coupures, à partir de 1 000 \$ et l'échéance est d'au plus un an.	Le rendement sera établi par la différence entre le prix d'achat et la valeur du bon à l'échéance. Par exemple, l'investisseur déboursera 990 \$ pour obtenir 1 000 \$ à l'échéance. Les valeurs marchandes avant l'échéance peuvent être influencées par la variation des taux d'intérêt sur le marché.	Les bons du Trésor peuvent généralement être vendus rapidement avant l'échéance par l'entremise de courtiers en valeurs mobilières.	Très faible : Il n'y a pratiquement aucun risque de défaut de paiement, car ils sont garantis par les gouvernements qui les émettent. Les bons du Trésor étant des titres à court terme, le risque de variations importantes de la valeur marchande dues à une fluctuation des taux d'intérêt est limité. Si le bon est détenu jusqu'à l'échéance, ce risque est nul.
	Certificats de placement garanti (CPG) Les CPG sont des certificats de dépôt émis par les institutions financières. Il s'agit d'un prêt consenti par l'épargnant à l'émetteur. L'échéance varie entre trente jours et dix ans.	Ils rapportent un taux d'intérêt fixe à l'échéance, bien que le rendement de certains CPG puisse fluctuer en fonction de la performance d'un indice, comme un indice boursier (CPG indiciel). Note: le rendement d'un indice boursier est une statistique qui mesure la performance d'un groupe de titres identifiés au préalable et cotés en Bourse.	La plupart des CPG doivent être conservés jusqu'à l'échéance, mais certains comportent des privilèges restreints de remboursement par anticipation.	Très faible : Règle générale, ils sont garantis par l'émetteur. Pour les CPG indiciels, il peut ou non y avoir une garantie. Le capital peut aussi être assuré, en cas de faillite de l'émetteur, par une assurance-dépôts (certaines restrictions s'appliquent). En outre, les CPG dont l'échéance est de plus de cinq ans et qui ne sont pas rachetables ne sont pas couverts par l'assurance-dépôts. Vous pouvez consulter le dépliant intitulé <i>Vos dépôts sont protégés, c'est garanti</i> ¹ , publié par l'Autorité.
	Obligations d'épargne Les obligations d'épargne sont émises sous plusieurs formes par le gouvernement fédéral et celui de certaines provinces. Elles constituent un prêt consenti par l'épargnant au gouvernement émetteur. Elles ont une échéance de un an ou plus.	La plupart des obligations d'épargne garantissent un taux de rendement annuel fixe jusqu'à l'échéance (versement d'intérêts) ou précisent un taux de rendement minimal qui peut être majoré à la hausse par l'émetteur si les conditions du marché l'exigent.	Les obligations d'épargne ne sont généralement pas transférables d'un acheteur à un autre. Certaines obligations d'épargne peuvent être rachetées au gré de l'investisseur en tout temps, alors que d'autres peuvent uniquement être rachetées à intervalles précis ou ne sont pas remboursables avant l'échéance.	Très faible : Elles sont garanties par les gouvernements qui les émettent.
	Obligations Les obligations sont émises par les gouvernements et les sociétés, et constituent un prêt consenti par l'investisseur à l'émetteur (État, sociétés publiques ou privées). L'émetteur promet généralement de payer à une certaine fréquence un taux d'intérêt fixe à l'acheteur et de rembourser une somme prédéterminée à l'échéance, soit habituellement une valeur nominale de 1 000 \$. Les obligations peuvent être vendues à un prix plus élevé ou plus bas que la valeur nominale. Les obligations de sociétés sont habituellement garanties par des éléments d'actif précis. L'échéance se situe généralement d'un an à trente ans. Certaines obligations donnent au porteur le droit de les convertir en actions ordinaires: elles portent alors le nom d'obligations convertibles.	Sous forme d'intérêts ou sous forme de gain (perte) en capital réalisé à l'échéance ou lors de la vente. La plupart garantissent des versements d'intérêts réguliers jusqu'à l'échéance, ou prévoient des versements d'intérêts minimaux qui peuvent être majorés par l'émetteur si les conditions du marché changent. La valeur marchande d'une obligation varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt et de l'évaluation de crédit de l'émetteur. Des organismes indépendants évaluent la qualité des titres d'emprunt. Par exemple, si les taux d'intérêt diminuent, la valeur marchande d'une obligation augmente parce que les versements d'intérêts prévus par l'obligation deviennent plus attrayants pour les investisseurs. Les privilèges de conversion augmentent le potentiel de gain en capital d'une obligation. De plus, dans la mesure où l'émetteur demeure solvable, le détenteur obtiendra le rendement promis s'il conserve son obligation jusqu'à l'échéance.	Les obligations sont vendues par l'entremise de courtiers en valeurs mobilières sur des marchés hors cote ² . Il peut n'exister aucun marché si l'émetteur éprouve des difficultés financières. Certaines obligations prévoient des privilèges de rachat au gré de l'émetteur.	Faible à élevé : Une hausse des taux d'intérêt ou des difficultés financières de l'émetteur entraîneront une baisse de la valeur des obligations. Les obligations donnent droit à une part de l'actif restant de la société si elle est dissoute, en priorité sur les détenteurs d'actions.
	Débiteures Les débiteures sont des placements à revenu fixe, semblables aux obligations, à l'exception du fait qu'elles ne sont généralement pas garanties par des éléments d'actif précis.	Les mêmes remarques que pour les obligations. Note: le taux de rendement d'une obligation ou d'une débenture dépend du prix que vous payez lors de l'achat et du temps restant jusqu'à l'échéance. Par exemple, une débenture qui comporte un taux d'intérêt de 6% vous rapportera 60 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ (valeur nominale). Si vous achetez cette débenture pour 990 \$, vous obtiendrez alors un taux de rendement plus élevé que 6%.	Les débentures se négocient normalement sur des marchés hors cote ² . Dans certains cas, il peut n'exister aucun marché établi pour une débenture.	Faible à élevé : Les mêmes remarques que pour les obligations s'appliquent.
▼ TITRES DE PARTICIPATION	Billets à capital protégé Les billets à capital protégé sont des placements par lesquels l'émetteur reconnaît une dette. Les billets sont généralement émis pour une période limitée. L'échéance est habituellement entre cinq et dix ans. Certains billets sont structurés pour que leur rendement soit peu influencé par l'évolution des marchés boursiers et obligataires. Ils utilisent des produits dérivés et recherchent une grande diversification ³ stratégique et géographique.	Le rendement, sous forme de gain (perte) en capital ou d'intérêts, est souvent variable. Le rendement peut être lié à la performance d'un portefeuille d'indices boursiers ou obligataires, de marchandises et de devises. La performance de certains billets peut être liée aux rendements de fonds de couverture. Certains billets garantissent un taux de rendement pour certaines années, par exemple pour la première année seulement.	Le marché secondaire pour les billets à capital protégé est habituellement maintenu par les institutions financières qui les émettent.	Moyen : Les billets à capital protégé sont habituellement garantis par une institution de dépôt. Toutefois, la garantie ne s'applique pas si le billet est racheté avant son échéance, habituellement entre cinq et dix ans. Le rendement d'un billet étant lié à un point de référence, il y a un risque que les intérêts versés soient moindres qu'espérés ou qu'il n'y ait aucun versement d'intérêts. Dans certains cas, l'émetteur peut limiter le rendement du billet et/ou les racheter avant l'échéance.
	Actions ordinaires Les actions ordinaires sont émises par les sociétés et elles représentent une part de propriété dans celles-ci. À titre de propriétaires, les détenteurs d'actions ordinaires ont généralement le droit d'élire les administrateurs et de voter sur certaines décisions concernant les activités de la société. Ils ont habituellement droit à une part de l'actif restant de la société si celle-ci est dissoute. Elles donnent droit de recevoir des dividendes, s'ils sont déclarés par la société. Elles n'ont pas de date d'échéance. Actions subalternes - Les actions subalternes comportent un droit de vote limité ou aucun droit de vote à moins de circonstances spéciales. Actions accréditives - Les actions accréditives peuvent être émises par les sociétés d'exploration pétrolière, gazière et minière. Étant donné que les détenteurs participent aux frais d'exploration et de mise en valeur, elles peuvent donner droit à des déductions et à des crédits fiscaux qui ne sont habituellement offerts qu'à une société.	Le rendement des actions ordinaires peut prendre la forme de dividendes et de gain (ou perte) en capital. De nombreuses sociétés essaient de verser périodiquement des dividendes aux actionnaires. D'autres peuvent ne pas verser de dividendes, soit parce qu'elles ne sont pas rentables, soit parce qu'elles choisissent de garder les bénéfices et de les réinvestir. Dans de nombreux cas, le rendement dépendra principalement de la fluctuation du cours des actions, entraînant ainsi un gain ou une perte en capital lorsque les actions seront vendues. Le cours des actions ordinaires peut augmenter ou diminuer, parfois rapidement et de façon significative. - Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent. - Le rendement dépendra des avantages fiscaux potentiels offerts à l'investisseur, et du gain ou de la perte en capital qui peut découler de la réussite ou de l'échec du programme d'exploration. Les avantages fiscaux potentiels seront plus grands pour les investisseurs dont le revenu se situe dans les tranches d'imposition plus élevées.	Les actions ordinaires se négocient normalement en Bourse ou sur les marchés hors cote ² . Toutefois, il peut n'exister aucun marché pour certaines actions ordinaires et leur revente peut être soumise à des restrictions. - Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent. - Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.	Moyen à élevé : Le risque dépend de plusieurs éléments comme la taille, la rentabilité et la stabilité financière de la société, les compétences de ses dirigeants et son exposition aux ralentissements économiques, etc. Si la société est dissoute et qu'il y a distribution d'actifs, les détenteurs d'actions ordinaires sont remboursés après les gouvernements, les employés, les créanciers et les détenteurs d'actions privilégiées. Moyen à élevé: Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent. Élevé: Les programmes d'exploration et de mise en valeur comportent généralement un risque élevé. En outre, il peut arriver que les dépenses d'exploration ne soient pas admissibles en vertu des règles fiscales et que les avantages fiscaux ne soient pas accordés. Les actions accréditives peuvent convenir uniquement à des investisseurs chevronnés.
	Actions privilégiées Les actions privilégiées sont émises par les sociétés. L'investisseur détient une part de propriété dans celles-ci. Les actions privilégiées confèrent habituellement aux détenteurs le droit de recevoir un dividende fixe avant que des dividendes ne soient versés aux détenteurs d'actions ordinaires de la société. Sauf exception, ils n'ont aucun droit de vote. Dans de nombreux cas, ces actions comportent des caractéristiques particulièrement comme le droit pour les détenteurs de se faire rembourser à certains moments. Elles peuvent également être convertibles , elles donnent alors le droit à leurs détenteurs de les transformer en actions ordinaires à un prix établi d'avance. La plupart n'ont aucune échéance, mais certaines sont rachetables au gré de l'émetteur. D'autres sont à dividendes cumulatifs , c'est-à-dire que les dividendes qui ne sont pas versés au cours d'une année s'accumulent.	Les dividendes liés aux actions privilégiées sont généralement fixes, mais la société peut réduire ou suspendre les versements de dividendes si, par exemple, elle ne réalise pas les profits prévus ou si elle a besoin de maintenir son capital. Le gain en capital qui peut être réalisé sur les actions privilégiées d'une société est habituellement moindre que celui qui peut être réalisé sur les actions ordinaires de la même société. Les privilèges de conversion et de remboursement ainsi que d'autres caractéristiques peuvent avoir un effet sur le cours des actions privilégiées. La valeur de ces actions est surtout liée à la fluctuation des taux d'intérêt et aux bénéfices de la société.	Les mêmes remarques que pour les actions ordinaires s'appliquent.	Moyen à élevé : Les remarques concernant les actions ordinaires s'appliquent. La suspension des dividendes en cas de difficultés financières ou une hausse des taux d'intérêt peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'action. Une augmentation du taux de rendement offert par d'autres placements, ainsi qu'une hausse des taux d'intérêt peuvent également influencer sur le cours des actions privilégiées. Le dividende fixe des actions privilégiées devient ainsi moins attrayant. Si la société est dissoute et qu'il y a distribution d'actifs, les détenteurs d'actions privilégiées sont remboursés après les gouvernements, les employés et les créanciers.
	Organismes de placement collectif (OPC) – Fonds communs de placement Un OPC est constitué des sommes mises en commun par des investisseurs et gérées pour leur compte par un gestionnaire. Ce dernier utilise ces sommes pour acquérir des actions, des obligations ou d'autres titres en fonction des objectifs qui ont été fixés pour l'OPC. La propriété prendra la forme d'actions si l'OPC est constitué comme une société par actions. La propriété prendra la forme de parts si l'OPC est constitué comme une fiducie (la forme la plus courante). Les porteurs ont un droit de vote. Ces titres n'ont pas d'échéance.	Le rendement peut se présenter sous forme de dividendes, d'intérêts ou de gain (perte) en capital. Le gain (perte) en capital peut être réalisé par l'OPC ou lors de la vente des parts par l'investisseur. Le rendement dépend des placements effectués et du succès des stratégies utilisées.	Les placements émis par les OPC ne se négocient pas en Bourse, mais les investisseurs peuvent généralement effectuer le rachat auprès de l'OPC. Le montant obtenu dépend alors de la valeur marchande du portefeuille de l'OPC.	Faible à élevé : Le risque dépend des placements dans lesquels l'OPC a investi, par exemple des obligations, des actions, des créances hypothécaires, etc. La plupart des placements émis par les OPC ne sont pas garantis contre les pertes d'investissement. Toutefois, il existe des « titres d'OPC » qui garantissent qu'à une date ultérieure prédéterminée, par exemple dans cinq ans, l'investisseur pourra récupérer au moins le capital investi. Ce genre de titres peut quand même vous faire perdre de l'argent si vous êtes obligé de vous départir de votre placement avant la date prédéterminée.
▼ TITRES DE FONDS DE PLACEMENT	Fonds distincts Les fonds distincts sont émis par les assureurs. Ce sont des produits qui allient des placements typiques d'un OPC à la protection d'une police d'assurance. Les éléments d'actifs investis sont détenus par un assureur séparément de ses autres éléments d'actifs, d'où l'appellation « fonds distincts ».	Les mêmes remarques que pour les OPC s'appliquent.	Les mêmes remarques que pour les OPC s'appliquent. Règle générale, l'échéance est de dix ans. Ils peuvent être renouvelables à l'échéance; l'âge du rentier est toutefois pris en considération.	Faible à moyen : Le risque dépend des placements dans lesquels investit le fonds (par exemple des obligations, des actions, des titres du marché monétaire). Les contrats individuels de fonds distincts offrent une garantie qui protège, à la date d'échéance, un minimum de 75 % du montant investi. De plus, les assureurs offrent généralement une garantie au décès. Un fonds distinct peut quand même vous faire perdre de l'argent si vous êtes obligé de vous départir de votre placement avant terme, car la garantie ne s'appliquerait pas.
	Fonds négociés en Bourse (FNB) Il s'agit de fonds qui sont transigés comme des actions sur certaines Bourses. Ces fonds suivent habituellement un indice de référence. À certaines conditions, l'investisseur peut demander le rachat de ses parts directement au fonds en échange des titres de l'indice. Note – Les indices ne portent pas nécessairement sur des actions: ils peuvent également porter sur des obligations, des produits dérivés, etc.	Les mêmes remarques que pour les OPC s'appliquent.	La liquidité d'un FNB dépend de la liquidité des titres sous-jacents.	Faible à élevé : Le risque dépend de la volatilité de l'indice reproduit par le fonds. Par exemple, un FNB reproduisant un indice de marchés émergents pourrait être plus risqué qu'un FNB reproduisant un indice des plus grandes sociétés d'une Bourse d'un pays industrialisé.
	Fonds de travailleurs et autres fonds similaires Ce sont des actions ordinaires de fonds de placement émises par des regroupements de travailleurs ou par des institutions financières. Ces fonds sont régis par la législation fédérale et/ou provinciale, lesquelles établissent certains critères de placement et procurent des avantages fiscaux aux investisseurs. Ces fonds investissent une partie de leurs actifs dans des entreprises qui démarrent ou des petites et moyennes entreprises (PME) afin de créer ou de maintenir des emplois.	Le rendement est surtout sous la forme de gain (perte) en capital. Le rendement dépend de la performance des actifs dans lesquels le fonds a investi, et des avantages fiscaux obtenus.	Certains fonds ne sont rachetables qu'à la retraite, sous réserve de certaines exceptions. Les principales exceptions sont: l'achat d'une propriété, le retour aux études, la perte d'emploi ou la création d'une entreprise, une invalidité ou une maladie en phase terminale. Il existe aussi sur le marché un autre type de fonds qui est plutôt rachetable après un certain nombre d'années, à moins que l'investisseur réponde à certains critères, par exemple, le décès, l'invalidité ou une maladie en phase terminale.	Moyen à élevé : Ces fonds investissent une certaine proportion de leurs actifs dans des sociétés qui démarrent ou des PME.
	Fonds de couverture Ces fonds sont émis sous forme de parts. Ils jouissent d'une grande souplesse quant aux stratégies de placement qui peuvent être utilisées. On qualifie souvent ces stratégies de « stratégies de placement alternatives ». Ces fonds sont habituellement structurés de façon à ce que leur rendement ne soit pas ou soit peu influencé par l'évolution des marchés boursiers et obligataires. Règle générale, ils sont constitués de placements pouvant convenir uniquement à des investisseurs chevronnés: des actions de sociétés fermées, des produits dérivés, des contrats à terme, etc. Il en va de même des stratégies utilisées, parmi lesquelles on retrouve les ventes à découvert ⁴ , l'utilisation d'effets de levier ⁵ , la concentration des investissements, l'investissement dans des sociétés en difficultés financières.	Le rendement est tributaire du succès des stratégies adoptées. En raison des activités spécifiques de ces fonds, le rendement n'est habituellement pas lié aux indices boursiers et à l'économie en général. Ils visent à générer des rendements positifs peu importe la conjoncture, mais en pratique cet objectif n'est pas toujours atteint.	Ils peuvent comporter des restrictions en matière de liquidité. Certains fonds de couverture peuvent exiger un préavis d'au moins un mois ou plus avant le rachat.	Moyen à élevé : Dépendamment des stratégies adoptées, le risque peut varier d'un fonds à l'autre. Certains fonds utilisent des stratégies qui peuvent être très risquées, par exemple l'investissement par emprunt (effet de levier ⁵), les ventes à découvert ⁴ , etc.
▼ SOCIÉTÉS EN COMMANDITE	Sociétés en commandite Les parts de sociétés en commandite sont émises par une société de personnes. Un « commandité » gère la société et des associés commanditaires fournissent le capital. La responsabilité des associés commanditaires est limitée à leur mise de fonds. Ces sociétés investissent habituellement dans un secteur particulier comme le domaine immobilier ou le secteur du pétrole et du gaz. Elles procurent souvent des avantages fiscaux qui peuvent se transférer de la société aux commanditaires.	Le rendement est sous forme de dividendes ou de gain (perte) en capital. Il dépend de la rentabilité de la société et des avantages fiscaux susceptibles d'être offerts aux investisseurs.	Il n'y a souvent aucun marché organisé pour la revente de ces titres et ils peuvent comporter des restrictions en matière de revente. Dans certains cas, l'associé commandité peut offrir des privilèges restreints de rachat.	Moyen à élevé : Le risque dépend de la nature des activités de la société. Ce type de placement peut convenir uniquement à des investisseurs chevronnés. Il peut également y avoir un risque que les avantages fiscaux prévus soient annulés. Si la société est dissoute, l'actif restant après le remboursement de toutes les dettes est distribué aux associés commanditaires.
▼ FIDUCIES DE REVENU	Fiducies de revenu Les parts de fiducies de revenu sont émises par une fiducie qui détient une ou plusieurs sociétés. Elles représentent une participation dans les éléments d'actif nets et dans les bénéfices nets d'une fiducie. Elles sont structurées d'une manière différente d'une société par actions: une société émet des actions dans le public, alors qu'une fiducie de revenu crée une fiducie qui émet des parts de propriété dans le public. Les principales catégories de fiducies de revenu sont: les fiducies commerciales, les fiducies de placement immobilier, les fiducies de ressources et les fiducies de services publics. De nombreuses fiducies sont conçues pour procurer des avantages fiscaux aux investisseurs.	Le rendement est sous forme de revenus, de redevances ou de gain (perte) en capital. Les rentrées de fonds de la société (revenus) moins les dépenses sont distribuées aux détenteurs de parts. Le rendement dépend des bénéfices d'exploitation tirés des éléments d'actif détenus par la fiducie, des redevances et des avantages fiscaux, le cas échéant, offerts aux investisseurs.	Certaines parts de fiducies sont cotées en Bourse. Il est possible qu'il n'existe aucun marché organisé pour certaines fiducies.	Moyen à élevé : Le risque dépendra du type et de la performance des éléments d'actif détenus par la fiducie. Certaines fiducies sont liées à des ressources non renouvelables. La durée de vie des ressources peut être difficile à évaluer avec précision. Ces placements peuvent ne convenir qu'à des investisseurs chevronnés. Les avantages fiscaux peuvent être annulés. Responsabilité pour l'investisseur : Pour les fiducies de revenu constituées dans certaines juridictions, la responsabilité des investisseurs n'est pas nécessairement limitée au montant investi. Prenez l'exemple d'un investisseur qui détient une part de fiducie de revenu dans le secteur de l'énergie. En cas de déversement, il pourrait, en plus de perdre son investissement, devoir assumer une part de responsabilité si la fiducie n'a pas les sommes nécessaires pour nettoyer. Renseignez-vous sur les lois applicables en matière de fiducies de revenu avant d'investir.
▼ PRODUITS DÉRIVÉS	Options Les options sont des instruments financiers qui confèrent au détenteur le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un élément d'actif à un prix déterminé pour une période de temps déterminée. L'actif sous-jacent peut être une action ordinaire, une monnaie ou un indice (comme un indice boursier). Le détenteur d'une option se négociant en Bourse peut la vendre, la lever pour acheter l'élément d'actif sous-jacent ou la laisser échoir. La Corporation canadienne de compensation des dérivés agit à titre d'acheteur auprès du vendeur et de vendeur face à l'acheteur pour les produits dérivés sur actions, obligations et indices inscrits en Bourse. Les produits hors Bourse, par exemple les régimes d'options d'achats d'actions qu'octroient certaines sociétés à leurs employés à titre de rémunération, sont émis par les sociétés elles-mêmes.	Si l'option est exercée, le rendement dépendra du prix de l'élément d'actif, du prix d'exercice et du prix de l'option. Si l'option est vendue avant échéance, sa valeur dépendra du temps à écouler avant son échéance, de son prix d'exercice et de la valeur actuelle ou prévue de l'élément d'actif. Si elle n'est pas exercée à l'échéance, sa valeur devient nulle.	Les options se négocient habituellement en Bourse. Le détenteur peut alors exercer l'option, l'utiliser pour acheter (ou vendre) l'élément d'actif sous-jacent ou ne pas l'utiliser. Celles qui ne se négocient pas en Bourse peuvent être transférables ou non.	Moyen à élevé : Le risque dépend du titre sous-jacent et de l'utilisation que l'on fait de l'option. Si elle est utilisée à des fins de couverture ⁶ , le risque est réduit. Si elle est utilisée à des fins de spéculation, elle comporte un risque élevé. Les options peuvent convenir uniquement à des investisseurs chevronnés.
	Bons de souscription Les bons de souscription confèrent au porteur le droit d'acquérir de l'émetteur un nombre déterminé de titres précis, à un prix déterminé, pour une période de temps déterminée, habituellement entre trois et cinq ans. Ils sont habituellement offerts aux investisseurs lorsque ces derniers acquièrent certains types de titres, comme des titres d'emprunt ou des actions privilégiées.	Les mêmes remarques que pour les options s'appliquent.	Les mêmes remarques que pour les options s'appliquent.	Moyen à élevé : Les mêmes remarques que pour les options s'appliquent.
	Droits de souscription Lors d'une offre de droits de souscription, une société donne à ses porteurs d'actions ordinaires le droit d'acheter des actions additionnelles à un prix déterminé, généralement au-dessous de la valeur marchande. L'investisseur doit exercer son droit à l'intérieur d'une courte période qui se situe généralement entre six et huit semaines.	Les mêmes remarques que pour les options s'appliquent.	Certains droits de souscription sont cotés en Bourse et peuvent se négocier activement ou pas. Dans certains cas, des restrictions peuvent s'appliquer sur la revente des droits.	Moyen à élevé : Les mêmes remarques que pour les options s'appliquent. Toutefois, étant donné leur courte échéance, ils sont peu utilisés à des fins spéculatives.
	Contrats à terme Il en existe deux types: les contrats à terme boursier et les contrats à livrer. Dans les deux cas, il s'agit, pour les parties impliquées, d'un engagement légal d'acheter ou de vendre une quantité précise d'un élément d'actif à un prix et à une date fixée d'avance. Les contrats à terme se négocient sur toutes sortes de biens (céréales, viande, etc.) et de produits financiers (indices boursiers, obligations, actions ordinaires, etc.). Les contrats à terme boursier se négocient en Bourse et leurs caractéristiques sont uniformisées en ce qui a trait à la quantité, à l'échéance, au lieu de livraison et à la qualité du bien transigé, ce qui en facilite le transfert d'un investisseur à un autre. Le prix est donc le seul élément qui fluctue par la durée du contrat. Une chambre de compensation ⁷ agit comme intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur et garantit que les contrats seront respectés: il n'y a donc pas de risque de contrepartie. Les contrats à livrer se négocient directement entre l'acheteur et le vendeur: il n'existe donc pas de contrats uniformisés. Ces contrats sont rarement transférables et les actifs en faisant l'objet sont habituellement livrés. Il n'y a pas de chambre de compensation ⁷ , il y a donc un risque de contrepartie.	Contrats à terme boursier et contrats à livrer : Le rendement des contrats à terme dépend principalement des fluctuations de la valeur de l'élément d'actif sous-jacent. 4. La vente à découvert consiste à vendre un titre sans le détenir. L'investisseur prévoit que la valeur du titre diminuera et qu'il sera possible de le racheter à un meilleur prix. L'opération consiste à emprunter un titre à un intermédiaire financier pour le vendre immédiatement sur le marché, en promettant de racheter le titre plus tard pour le rendre à l'intermédiaire. Cette stratégie de placement est extrêmement risquée, car l'investisseur peut perdre plus	que la valeur du titre transigé si, dans les faits, la valeur du titre augmente. Théoriquement, la perte pourrait être illimitée. Pour investisseurs avertis seulement. 5. L' effet de levier (investissement par emprunt) est le fait d'emprunter de l'argent dans le but d'investir. Cela amplifie les gains potentiels, de même que les pertes potentielles, de tout placement.	Moyen à élevé : Le risque dépend du titre sous-jacent et de l'utilisation que l'on fait du contrat à terme. S'il est utilisé à des fins de couverture ⁶ , le risque est réduit. S'il est utilisé à des fins de spéculation, il comporte un risque élevé. De plus, pour les contrats à livrer, il existe un risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements. Les contrats à terme et les contrats à livrer peuvent convenir uniquement à des investisseurs chevronnés.

1. La qualification du **risque** est fournie à titre indicatif.

risque. Certains comportent un risque très élevé, d'autres très faible. Pour la plupart des investisseurs, l'élément le plus important est le profil de risque de l'ensemble de leur portefeuille de placements. En combinant divers placements dans votre portefeuille, vous pouvez réduire le degré de risque total pour un niveau de rendement espéré donné. C'est là l'avantage de la diversification, un principe que tout investisseur devrait mettre en pratique.

4. La **vente à découvert** consiste à vendre un titre sans le détenir. L'investisseur prévoit que la valeur du titre diminuera et qu'il sera possible de le racheter à un meilleur prix. L'opération consiste à emprunter un titre à un intermédiaire financier pour le vendre immédiatement sur le marché, en promettant de racheter le titre plus tard pour le rendre à l'intermédiaire. Cette stratégie de placement est extrêmement risquée, car l'investisseur peut perdre plus

que la valeur du titre transigé si, dans les faits, la valeur du titre augmente. Théoriquement, la perte pourrait être illimitée. Pour investisseurs avertis seulement.

5. L'**effet de levier (investissement par emprunt)** est le fait d'emprunter de l'argent dans le but d'investir. Cela amplifie les gains potentiels, de même que les pertes potentielles, de tout placement.

L'investissement par emprunt augmente donc le risque et devrait être envisagé avec prudence par les investisseurs. Si vous songez à emprunter de l'argent dans le but d'investir, assurez-vous de bien comprendre le risque que cela représente.

6. L'**opération (stratégie) de couverture** consiste à acheter un instrument financier qui compensera une perte possible sur un investissement. Par exemple,

le propriétaire d'actions pourrait acheter une option de vente sur l'action qu'il détient. De cette façon, si son action perd de la valeur, il pourra exercer son option et se couvrir contre la baisse de valeur de l'action.

7. La **chambre de compensation** est une institution distincte d'une Bourse qui assure le paiement et la livraison des valeurs entre courtiers en valeurs mobilières.